

## PLU PLACEY (25)

Lundi 14 janvier 2019 – 20h00  
Réunion de reprise

### ► Liste des personnes présentes

#### Présents

##### Mairie

REIGNY Frédéric

FREZARD Denis

GENDREAU Dominique

##### Partenaires

HUOT-MARCHAND Justine, AUDAB

LOYER Teddy, Géostudio

SAIPREY Christian

PERNIN Gérard

DROUHARD Roland

### ► Ordre du jour

Réunion de reprise du PLU, la commune a décidé de relancer les études suite à la faible possibilité de voir en 2019 un PLUi se lancer sur le territoire.

### ► Relevé des échanges

Ouverture de la réunion avec Monsieur le Maire avec pour souhait de terminer le PLU avec une approbation avant 2020.

Il est demandé l'organisation d'une réunion mensuelle.

Géostudio présente le PADD corrigé par rapport aux remarques des partenaires. Le document avait été envoyé au préalable aux conseillers pour un avis.

En parallèle une transcription réglementaire à travers les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le futur zonage est proposée.

#### Eléments décidés :

- reformulation d'éléments du PADD pour améliorer sa compréhension, notamment sur le repérage des RD et de quelques termes.
- retirer sur le calcul du potentiel une parcelle du lotissement dont la construction est en cours de réalisation (0.15 ha). Elle sera réintégrée dans le calcul de la consommation foncière. On estime que 20 logements ont été produits depuis l'approbation du SCOT, seront ajoutés le logement abordé ci-dessus, celui du chenil et les 6 logements par réhabilitation-densification d'une ancienne bâtisse agricole dans le bourg,
- le hangar situé vers la chapelle fera l'objet sur la cartographie d'une possibilité de changement de destination,
- modifier l'OAP vers la ferronnerie suite à un projet sollicité par ce dernier,
- ajouts de bâtiments au titre de la protection du patrimoine bâti,
- ajouter le périmètre Monuments Historiques sur le zonage

### ► Suites à donner

Géostudio transmettra :

- d'ici le 25 janvier une version corrigée en version papier,
- une modification des pièces selon les remarques formulées ci-dessus avant d'ici le 31 janvier. La version papier sera transmise 5 jours après le retour de la mairie sur des parcelles mises en potentiel mais qui interrogent.
- un projet de règlement écrit d'ici le 4 février à étudier en amont de la réunion.

### ► Prochains rendez-vous

Lundi 11 février 2019 à 20 h pour le travail sur la réglementation.